

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2797

présenté par

M. Taché de la Pagerie, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu et M. Bentz

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	3 244 240	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	3 244 240
TOTAUX	3 244 240	3 244 240
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transfert de 3 244 240 euros en AE et CP de l'action 17 «Financement des agences régionales de santé » du programme 124: «Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales»" vers l'action 25 « Prévention et lutte contre les violences et la prostitution» du programme 137 «Égalité entre les femmes et les hommes ».

Cet amendement de repli vise à augmenter le budget des consacrés aux violences faites aux femmes de 10% par rapport à l'augmentation déjà prévue, afin de face aux coûts inhérents à l'inflation cette année.

L'augmentation des crédits de ce programme permettrait notamment d'améliorer significativement les dispositifs d'accueil et d'aide à la mobilité pour mettre en sécurité les victimes, améliorer la capacité des Lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO) ainsi que des accueils de jours.

Cette augmentation ne suffirait évidemment pas seule à régler les problèmes structurels et globaux de violence contre les femmes, mais permettrait d'apporter des solutions opérationnelles concrètes, pour que la grande cause nationale décrétée par le Président de la République ne soit plus seulement un slogan.